

Protection sociale

Quels financements pour assurer la pérennité de notre système de santé et l'améliorer?

Introduction

1- Ce que nous refusons.

1.1 L'assurance privée santé.

1.2 La TVA antisociale.

2- Ce que l'on pourrait faire

2.1 Supprimer des niches sociales

2.2 Elargir l'assiette de la CSG

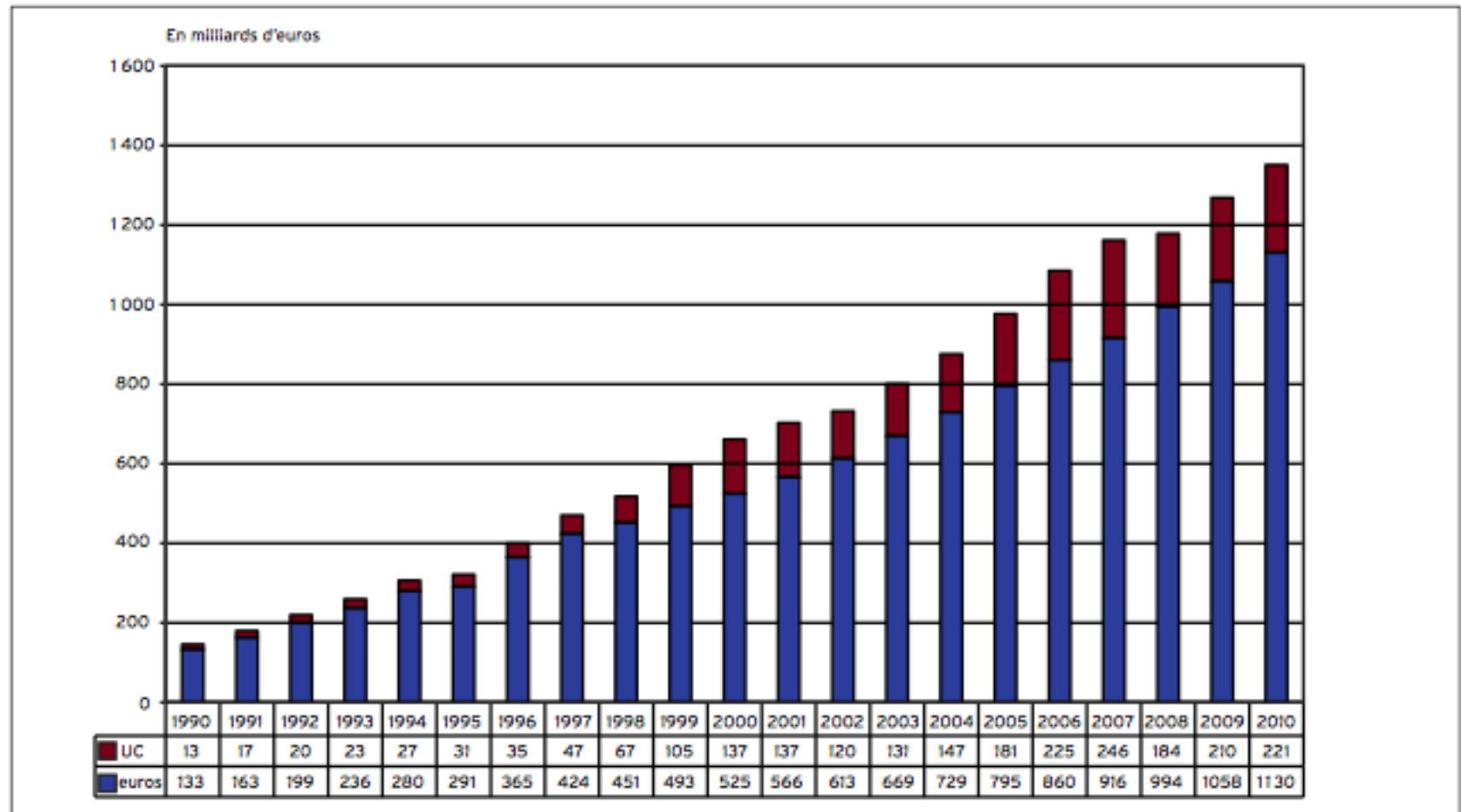
2.3 Augmenter la CSG (ex.local Alsace Moselle)

2.4 Rendre la CSG progressive

2.5 Réformer les cotisations patronales

Conclusion

Provisions mathématiques sur les contrats d'assurance vie



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

Quels financements pour assurer la pérennité de notre système de santé et l'améliorer?

1- Ce que nous refusons.

1.1 L'assurance privée santé.

1.2 La TVA antisociale.

Les prestations de protection sociale*

Les prestations publiques 420,8 Mds €

Vieillesse – rentes 259,5 Mds €
Santé 135,0 Mds €
Incapacité - invalidité - décès 21,2 Mds €
Dépendance 5,1 Mds €

Les prestations des organismes d'assurances** 42,6 Mds €

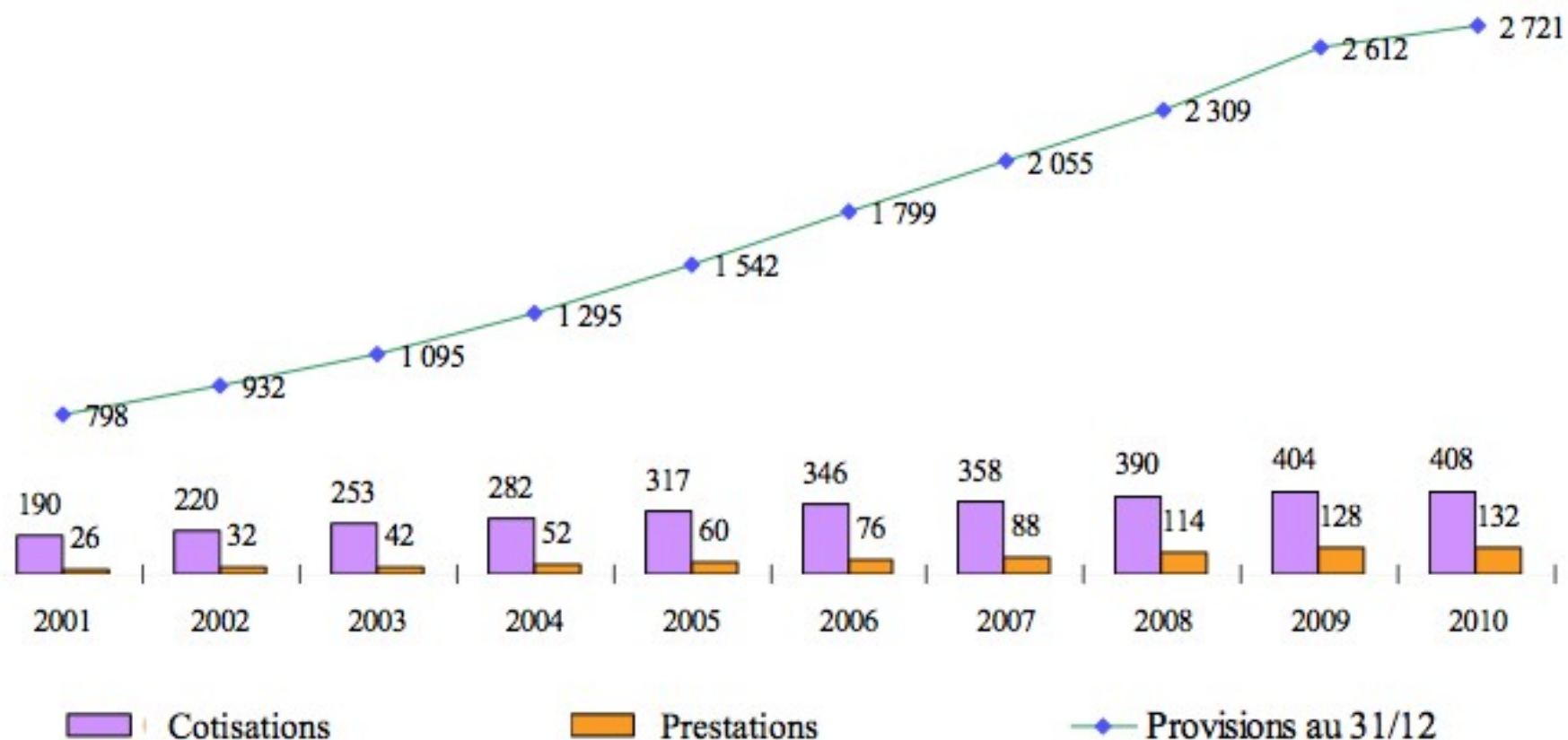
Vieillesse – rentes 5,9 Mds €
Santé 24,3 Mds €
Incapacité - invalidité - décès 12,2 Mds €
Dépendance 0,2 Md €

* Données 2009 – estimation FFSA

** Assureurs – Mutuelles – Institutions de prévoyance

Cotisations, prestations et provisions des contrats de risque dépendance des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)



Source : FFSA

1.1 L'assurance privée santé.

- C'est le contraire de la solidarité.
- C'est le chacun pour soi.
- C'est en partie du vol : Les cotisations dépassent de beaucoup les prestations.
- C'est la constitution de masses d'argent phénoménales pour spéculer et non protéger.

1.2 La TVA antisociale.

- C'est le transfert des cotisations patronales vers les consommateurs et donc l'essentiel vers les plus pauvres
- C'est la pire des solutions pour nous
- C'est la meilleure solution pour le MEDEF

Quels financements pour assurer la pérennité de notre système de santé et l'améliorer?

2- Ce que l'on pourrait faire

2.1 Supprimer des niches sociales

2.2 Elargir l'assiette de la CSG

2.3 Augmenter la CSG (ex.local Alsace Moselle)

2.4 Rendre la CSG progressive

2.5 Réformer les cotisations patronales

2.1 Supprimer des niches sociales

- La centaine de niches « officielles » : 40 Mds
- Les allègements généraux (Fillon) : 20,1 Mds
- Exonérations compensées (dont TEPA) : 6,7 Mds
- Exonérations **non compensées** : 3,2 Mds
- Exemptions d'assiettes **non compensées** : 9,7 Mds

- les « non-compensées » = déficit régime général
 - Toutes les niches : 66 Mds

Zoom sur la niche « foot »

fiche 24 annexe 5 PLFSS 2012

Entrée en vigueur	Sommes perçues à partir du 1 ^{er} janvier 2007
Données chiffrées	Effectifs exonérés: 836 Établissements déclarants: 23 Coût: 33 M€ en 2010
	Source: ACOSS Fiabilité du chiffrage: très bonne
Compensation	Mesure non compensée
Évaluation	Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation de la Cour des Comptes en 2011 Cf. fiche n° NS32 du rapport du Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales (juin 2011)

Zoom sur niche « Fillon »

- « La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a supprimé le principe de compensation au profit **d'une affectation pour solde de tout compte à la sécurité sociale des impôts et taxes** *composant jusque-là le panier de compensation* »

- ce sont donc 20 milliards qui seront « compensés » si les impôts et taxes « rentrent » bien sinon nouveau déficit !

- Parmi ces impôts , il y a de la TVA (tabac et produits pharmaceutiques pour 6,6 Mds en 2010) c'est donc déjà de la **TVA anti sociale**

Zoom sur niche « Retraite »

fiche 77 CSG : 6,6 / 7,5 - coût 6,7 Mds€

Entrée en vigueur	<p>1^{er} janvier 1980 pour l'instauration de la cotisation maladie</p> <p>1^{er} janvier 1991 pour l'instauration de la CSG</p> <p>1^{er} janvier 1997 pour l'instauration de la CSG à taux réduit</p> <p>1^{er} janvier 1998 pour l'instauration du taux spécifique de CSG sur les revenus de remplacement et pour le taux réduit de 3,8 %</p> <p>1^{er} janvier 2005 pour l'instauration du taux spécifique sur les pensions de retraite</p>
Données chiffrées	<p>Assiette totale en 2008 : 140 Md€</p> <p>Assiette exonérée en 2008 (24 %) : 35 Md€</p> <p>Assiette assujettie à la CSG à 3,8 % (5 %) : 7,8 Md€</p> <p>Assiette assujettie à la CSG à 6,6 % (71 %) : 97,4 Md€</p> <p>Coût ensemble des revenus de remplacement : 6,7 Md€</p> <p>Source : Revue des dépenses fiscales et sociales relatives à l'inactivité, IGF, 2009</p> <p>Fiabilité du chiffrage : bonne</p>
Compensation	Mesure non compensée
Évaluation	Non disponible

2.2 Elargir l'assiette de la CSG aux revenus du capital

- La CSG sur les revenus du capital c'est **13,5 %** (depuis octobre 2011)
- On est encore loin des **30%** des cotisations patronales et salariales (hors retraite) prélevées sur le travail.
- Les revenus (épargne, dividendes, immobiliers : 3 500 Mds) : 125 Mds minimum
- Passer à 30% : **+ 20 Mds de recettes**

2.3 Augmenter la CSG (ex. Régime local Alsace - Moselle)

- Mutuelle obligatoire pour 1,5 % de + (salariés, chômeurs, retraités. Pas pour les fonctionnaires)
- Avantages
 - Ticket modérateur 10 %
 - Pas de forfait hospitalier
 - Pas de jour de carence et prise en charge par l'employeur de la totalité du salaire

Tableau récapitulatif des différences de taux de remboursement.

	Régime général	Régime local
1. Honoraires et indemnités de déplacement		
- Médecins et chirurgiens-dentistes, généralistes ou spécialistes, sages-femmes	70%	90%
- Auxiliaires médicaux	80%	90%
- Indemnités kilométriques	100%	100%
2. Frais divers :		
- Médicaments :		
- spécialités irremplaçables ou coûteuses	100%	100%
- autres spécialités :		
- vignettes bleues	35%	80%
- vignettes blanches	65%	90%
- vignettes orange	15%	15%
- Prothèse, orthopédie, optique	65%	90%
- Examens de laboratoire	60%	90%
- Ticket modérateur forfaitaire de 18 euros	0%	100%
3. Frais de transport	65%	100%
4. Hospitalisation	80%	100%
- Forfait journalier hospitalier	0%	100%
5. Frais de cure thermale :		
- Honoraires (forfait de surveillance, pratiques complémentaires)	70%	90%
- Frais d'hébergement, frais de transport	65%	65%
- Frais d'hydrothérapie	65%	90%

2.4 Rendre la CSG progressive

- Introduire une progressivité de la CSG au même titre que pour l'IR, les revenus du travail et du capital les plus élevés seraient plus lourdement touchés

2.5 Réformer les cotisations patronales

- Moduler les taux de cotisations patronales :

Moins élevés pour les entreprises qui relèvent le nombre de leurs emplois et les salaires.

Plus élevés pour les entreprises qui licencient, font des bas salaires, des emplois précaires et qui jouent la croissance financière.

- Fixer les taux de cotisations patronales en fonction de la valeur ajoutée

Les cotisations patronales passeraient sur une **assiette plus large** représentative de l'ensemble des richesses produites par les entreprises : **Cotisation sur la Valeur Ajoutée : CVA.**

Conclusion

- **La suppression des niches sociales non compensées permettrait déjà de pérenniser la branche maladie de notre protection sociale (+ 13 Mds) ! Et il reste une marge importante pour améliorer l'ensemble du système, en particulier :**
- **- Supprimer plus de niches (reprendre tout ou au moins une partie supplémentaire des 66 Mds)**
- **- Fixer les prélèvements sociaux sur les revenus du capital au niveau des prélèvements sur les revenus du travail (+ 20 Mds)**
- **- Recourir à d'autres pistes comme la CVA (Cotisation sur la Valeur Ajoutée) ou/et la généralisation du système local Moselle Alsace.**

Pérenniser notre protection sociale, l'améliorer, lui redonner son caractère universel, cela est donc envisageable simplement en partageant mieux des ressources disponibles.